Date d'émission 15.05.2019 Version 1

Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

Nom du produitCyclohexanoneNom chimiqueCyclohexanoneSynonymesSextone, anone

Formule moléculaire C₆H₁₀O **Poids moléculaire** 98,14

Substance / préparation Ce produit est un composé pur

Utilisation de la substance / préparation Cette substance est utilisée dans l'industrie

chimique, agrochimique et la peinture.

Fournisseur : Edificio Golden B, 1a Planta, Avenida Ricardo

Soriano, 72,

Marbella, Andalucia 29601,

Espagne

Numéros à contacter : +349 52 76 85 55

+346 90 09 47 81

Numéros d'appel d'urgence : 063 435000

Centre National : Rue El Mfedel Chefchaouni, Madinat Al Irfane- Rabat-

Anti-Poison +212 (0) 37 770137

+ 212 (0) 37 686464(24h/24h°

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique N° de CAS N° CE Classement Phrases R %

N° index CE

Cyclohexanone 108-94-1 203-631-1 X_n 10-20 >99,8

606-010-00-

7

Voir chapitre 16 concernant le texte complet des phrases R.

La Limite d'Exposition Professionnelle si elle est disponible est indiquée au paragraphe 8.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Étiquetage NOCIF

Phrases R R10 : Inflammable

R20: Nocif par inhalation

Risques Liquide inflammable. Mélange air/vapeur explosif physiques/chimiques >43,5°C. Les vapeurs se mélangent rapidement à l'air. Les

vapeurs sont plus lourdes que l'air, peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Peut provoquer la formation de peroxydes. Réagit violemment avec des substances comburantes. Attaque de nombreuses matières synthétiques. Attaque le caoutchouc.

Risque pour Faible polluant de l'eau.

l'environnement

Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

Risques pour la santé Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par

ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. La substance attaque le système nerveux central. Le liquide attaque la graisse cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une intoxication, une narcose et/ou la mort. L'alcool consommé avant ou après

exposition peut accroître les effets dangereux.

Symptômes de (sur)exposition

Voir chapitre 4.

Feu Santé Réaction

Code NFPA : 2 1 0

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation

Effets Nocif, irritant

Symptômes Maux de tête, nausées, toux, maux de gorge, vertiges,

stupéfaction, mort

Premiers soins Amener la personne dans un endroit aéré, la laisser se

reposer. Consulter un médecin

Peau

Effets Nocif, irritant

Symptômes Rougeur, graisse attaquée, dermatite.

Premiers soins Ôter les vêtements contaminés. Rincer abondamment

la peau à l'eau. Consulter un médecin.

Yeux

Effets Irritant

Symptômes Rougeur, douleurs, conjonctivite.

Premiers soins Rincer abondamment à l'eau en laissant la paupière

ouverte pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin.

Ingestion

Effets Nocif

Symptômes Maux de gorge, douleurs abdominales, surdité,

Premiers soins stupéfaction, mort.

Rincer abondamment la bouche et la gorge avec de

l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

5.- TECHNIQUES ET MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinctions

3 Corrects Eau pulvérisée, neige de dioxyde de carbone (CO₂),

mousse, poudre sèche chimique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les cuves/réservoirs exposés.

-

3 Incorrects



Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

Produits de décomposition Équipement de protection Risques spécifiques Monoxyde de carbone

Appareil respiratoire autonome

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Liquide inflammable. Vapeur/mélange avec l'air explosif à >43,5°C. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, peuvent se propager jusqu'à une source d'ignition et causer un retour de flamme. Recueillir l'eau utilisée pour l'extinction du feu pour la jeter.

6. MESURES DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Précautions personnelles Utiliser des équipements de protection adaptés (voir

paragraphe 8). Utiliser des équipements résistants aux explosions. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Aérer la zone de stockage.

Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le système de tout-àl'égout. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles ou le sol. Si la substance a contaminé l'eau de surface, informer les autorités correspondantes.

Méthodes de nettoyage Utiliser des protections personnelles adéquates (voir

paragraphe 8). Éteindre toutes les sources d'ignition. Recueillir le liquide versé à l'aide d'un aspirateur industriel adapté. Utiliser des équipements résistants aux explosions. Absorber le reste avec du sable ou un autre matériau inerte. Collecter dans des conteneurs hermétiques pour jeter tout reste ensuite. Nettoyer la

zone touchée à l'eau. Aérer la zone.

Voir paragraphe 8 et 13

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation Utiliser les vêtements de protection adaptés (voir

section 8). Utiliser des équipements résistants aux explosions. Bien ventiler. Prendre toutes les mesures

de précaution contre les décharges statiques.

Entreposage Conserver dans un récipient hermétique, à l'écart de

toute matière comburante.

Emballage Conteneurs en acier, wagons et camions citernes.

Utilisation(s) spécifique(s) Voir paragraphe 1 : utilisation de la substance /

préparation.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Éviter toute exposition par tous les moyens techniques et/ou d'organisation. Limites d'exposition professionnelle

3 Valeur MAC



Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

3 Autres limites MAC TGG 15 minutes : $12,5 \text{ ppm} = 50 \text{ mg/m}^3 \text{ (H)}$ d'exposition Valeur MAC Allemagne : $50 \text{ ppm} = 200 \text{ mg/m}^3 \text{ ;}$

TLV (USA): 25 ppm = 100 mg / m³ (H) STEL (USA): information non disponible.

Protection respiratoire Masque de filtrage 50-500 ppm type A

>500 ppm; appareil de respiration autonome Gants en caoutchouc de butyle (0,5 mm)

Protection des mains
Gants en caoutchouc de butyle (0,5 mm)

8 heures. Remplacer les gants endommagés.

remplacement

Protection oculaire Porter un masque de protection ou un appareil de

protection des yeux.

Protection de la peau Porter des vêtements de travail.

Mesures de protection pour Éviter la dispersion dans l'environnement.

l'environnement

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence Liquide

Couleur Incolore – jaune pâle

Odeur Ressemble à l'odeur de la menthe.

pH Non applicable

Point d'ébullition 155,7°C **Point de fusion** -31,0°C

Point d'éclair 43,5°C (récipient fermé).

Inflammabilité Inflammable

Propriétés explosives Mélange vapeurs/air explosif >43,5°C.

Énergie d'ignition min. Information non disponible

Limite inférieure d'explosion 1,1 volume % Limite supérieure d'explosion 9,4 volume %.

Température d'auto ignition 430°C

Propriétés comburantes Information non disponible

Pression des vapeurs

Densité relative

Densité apparente

Solubilité dans l'eau

4,0 mbar (20°C)

0,95 g/cm3

Non applicable

9,5 g / 100 ml (20°C).

Soluble dans Alcool, Acétone, Éther, Benzène, Chloroforme et

autres solvants organiques.

Coefficient de répartitionLog Pow = 0.81Viscosité $2.2 \text{ mPa s } (25^{\circ}\text{C})$

0,7 mPas (100°C)

Densité des vapeurs (air = 1) 3,4

Conductivité $5x10^4$ pS/m.Pression critique38 atm.Température critique 356° C

Chaleur d'évaporation 45,06 kJ / mol (25°C) **Chaleur spécifique** 182,2 J / mol K.



Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

10. STABILITE ET RÉACTIVITÉ

Généralités Stable dans les conditions de stockage usuelles (voir

paragraphe 7). Peut produire des peroxydes. Avant

distillation, éliminer les peroxydes présents.

Conditions à éviter Exposition à des sources d'ignition, chaleur et flamme

nue

Matériaux à éviter Agents fortement comburants, acides puissants, bases

puissantes, amines. Attaque la plupart des matériaux

synthétique. Attaque le caoutchouc.

Produits de décomposition

dangereux

En cas d'incendie : vapeurs irritantes, monoxydes de

carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Irritation

3

3 **Yeux** Lapin: $4740 \mu g = gravement irritant$

Lapin : 250 μg/24 heures = gravement irritant Lapin : 500 mg (ouvert) = moyennement irritant

3 **Système respiratoire** Irritant

Toxicité aiguë

Peau

3 **Orale** LD₅₀ rat : 1540 mg/kg 3 **Dermique** LD₅₀ lapin : 948 mg/kg

3 **Inhalation** LC_{50} rat: 8000 ppm / 4 heures.

Toxicité chronique

3 Orale Information non disponible
 3 Dermique Information non disponible
 3 Inhalation Information non disponible

Autres informations La substance attaque le système nerveux central. Le

liquide attaque la peau. La substance n'est pas

sensibilisante.

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : peut entraîner une stupéfaction, une narcose et/ou la mort. Une exposition à >220pm (8 heures/jour) peut

entraîner une perte de poids.

Effets cancérogènes NTP : Aucune preuve d'effet cancérogène lors de

l'expérimentation sur les animaux.

IARC : Classement : groupe 3 : La substance ne peut pas être classée quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Effets mutagènes Test de Ames : négatif. La substance n'a pas d'effets

mutagènes.

Toxicité pour les fonctions de

reproduction

Une exposition à une concentration élevée de substances peut entraîner des problèmes de reproduction ou avoir un impact négatif sur la santé de l'embryon ou du fœtus. Néanmoins ces effets sont nuls

SOCIETE Geber Chemicals

Date d'émission 15.05.2019 Version 1

Fiche de données de sécurité

Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

lorsque l'exposition est inférieure à la valeur MAC. Td_{low} inhalation rat (grossesse de 1-20 jours) = 105

mg/m3 / 4 heures : effets sur la reproduction.

12. INFORMATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Écotoxicité 96 h LC₅₀ poisson : >100 mg/l

48 h EC₅₀ daphnie magna: >100 mg/l;

 EC_{50} algue : >100 mg/l ; IC_{50} bactérie : >100 mg/l ;

Mobilité Tension de surface : 35 mN / m (20°C)

Absorption au sol non attendue.

Persistance – dégradabilité BOD5 = 1232 (32% de ThOD).

La substance n'est pas rapidement biodégradable La substance est biodégradable après adaptation des

bactéries des eaux usées.

Potentiel de bio-accumulation Log Pow = 0,81 ; la bio-accumulation dans les

organismes aquatiques est improbable.

13. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Veuillez consulter les conséquences des réglementations nationales sur ce produit.

Méthodes d'élimination Combustion dans un incinérateur pour déchets

chimiques. Élimination conformément aux

réglementations locales.

Emballage contaminé Les emballages contaminés doivent être éliminés avec

toutes les mesures de précaution.

Danger(s) Information non disponible.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

Précautions spéciales Remplissage max. du réservoir : 94%

Nom approprié pour le transport CYCLOHEXANONE

Numéro UN 1915 Groupe d'emballage : III

N° d'identification du risque : 30

Transport routierClasse 3, Étiquette de danger 3Transport fluvialClasse 3, Étiquette de danger 3Transport maritimeClasse 3, Étiquette de danger 3

Numéro EmS: 3-07

Transport aérien Classe 3, Étiquette de danger 3

Instr. Emballage : (PA) : 309 Instr. Emballage : (CAO) 310

15. INFORMATIONS CONCERNANT LES RÉGLEMENTATIONS

Veuillez consulter les conséquences des réglementations nationales sur ce produit.

Contient : Cyclohexanone

Date d'émission 15.05.2019 Version 1

Dernière modification conformément à la directive CE/2001/58

Fiche de données de sécurité

Étiquetage CE : (Picture) = TOXIQUE

Symbole : X_n

Prases R

R10: Inflammable

R20: nocif par inhalation

Phrases S:

S25 : Éviter tout contact avec les yeux

Réglementations nationales :

Classé par la VwVwS allemande dans Wasswegefährdungsklasse 1 (Polluant faible de

l'eau)

16. DIVERS

REGLEMENTATIONS

MAROC

LOCALES

REG. (MAROC)

Bulletin officiel N°4788 DU 15 Moharrem 1421(20 avril 2000) Arrêté du ministre du développement social, de la solidarité, de l'emploi et de la formation professionnelle N°919-99 DU 14 RAMADAN 1420 523 décembre 1999) modifiant et complétant l'arrêté du ministre du travail et des affaires sociales n°100-68 du 20 mai 1967 pris pour l'application du dahir du 26 journada I 1362 (31 mai 1943) étendant aux maladies professionnelles les dispositions de la législation sur la réparation des

accidents du travail.

AVIS

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LADESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LES DOMAINE DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GRANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.